

Plan de gestion durable des ripisylves



DESCRIPTION

Inventaire des éléments boisés rivulaires des cours d'eau. Analyse en fonction des objectifs donnés et programmation de la gestion du linéaire. Fourniture d'un rapport, de tableaux de gestion et d'un atlas cartographique.

OBJECTIFS

Environnement/paysage : favoriser les différentes fonctions concernées (limitation de l'érosion des berges et de l'impact des crues, amélioration la qualité de l'eau, structuration du paysage...).

Biodiversité : gérer durablement un habitat aux fonctions multiples afin de favoriser l'expression et le développement de la biodiversité.

Economique : planifier les travaux d'entretien et valoriser le bois récolté (bois énergie).

CONDITIONS

La FDC 71 réalise le plan de gestion sous forme de prestation. Elle accompagne la collectivité afin de fixer des objectifs pertinents à la gestion des ripisylves. Elle l'aide dans la recherche de subventions...

Une information auprès de la population est proposée sous formes de réunion thématique et/ou de démonstration de travaux sur le terrain.

La FDC 71 peut également apporter une aide à l'information et à la mise en oeuvre d'actions découlant du plan de gestion (organisation des chantiers d'exploitation et vente du bois, plantations...).

REALISATION D'UN PLAN DE GESTION DURABLE DES RIPISYLVES

Le plan de gestion des ripisylves proposé par la FDC 71 repose sur 3 phases :

- L'identification des objectifs du syndicat ou de la collectivité par rapport à la ripisylve et aux enjeux.
- La réalisation sur le terrain d'un inventaire/diagnostic de l'ensemble des linéaires présents pour la masse d'eau concernée.
- La rédaction d'un plan de gestion exprimant les deux premières phases et fournissant des outils de planification des entretiens, des coupes et des améliorations, sous forme de tableaux.

Il est réalisé en fonction des objectifs fixés préalablement par le syndicat ou la collectivité.

DETAILS :

Les enjeux relatifs aux ripisylves sont consignés dans un rapport. Ils sont confrontés aux objectifs généraux du syndicat ou de la collectivité en matière d'intervention sur les boisements rivulaires. L'ensemble des linéaires boisés fait l'objet d'une analyse au regard des enjeux et objectifs prédéfinis.

L'inventaire des linéaires concernés est réalisé sur le terrain avec un relevé des critères permettant d'aboutir à une typologie. Cette typologie est confrontée aux objectifs et permet d'attribuer un type cible à atteindre à moyen ou long terme aux différents tronçons boisés identifiés.

Les entretiens et les travaux sont planifiés à l'aide de deux calendriers prévisionnels renseignés en tenant compte des objectifs. Une hiérarchisation est établie en fonction des situations relevées et des avis du syndicat ou de la collectivité. Des améliorations des boisements répertoriés sont, le cas échéant, proposées. Elles sont éventuellement hiérarchisées au regard des connaissances existantes sur la biologie et la géomorphologie du ou des cours d'eau. Elles peuvent également porter sur les secteurs sans présence de boisements.

La FDC 71 réalise le plan de gestion durable des ripisylves en fonction des objectifs fixés par le syndicat ou la collectivité. Elle produit un rapport, édite un atlas cartographique ainsi qu'une cartographie générale (forma A0). Elle associe les élus désignés pour suivre le travail en procédant à la validation par étapes des relevés de terrain et des critères de classement. Elle peut intervenir ou organiser une restitution au public, en particulier pour les riverains des cours d'eau.

FINANCEMENT

La FDC 71 réalise le plan de gestion durable des ripisylves sous forme de prestations. A la demande de la collectivité, elle recherche des aides financières pour la réalisation du plan de gestion. Elle constitue un dossier de demande d'aide financière et effectue les démarches pour le compte de la collectivité. Les aides accordées peuvent atteindre 80 % du coût total d'un plan de gestion.

